

**31 LIBERTE**  
**Société par Actions Simplifiée**

**Capital Social : 38.000,00 Euros**  
**Siège social : 31 Place de la Liberté - Palais Liberté**  
**83000 TOULON**

**RCS TOULON 484 751 490**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 27 novembre 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT SEPT NOVEMBRE**  
**À QUINZE HEURES**

Au siège de la **Société « 31 LIBERTE »**, Société par Actions Simplifiée située 31 Place de la Liberté - Palais Liberté 83000 TOULON, l'associé unique, la **Société CEDREA**, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 1.000,00€, dont le siège social se situe Espace Carrousel - 5 b rue Picot - 83000 Toulon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le N° 838 471 597, représentée par son Président en exercice, Monsieur Frédéric WASEM, a adopté les décisions suivantes :

- **Cède la totalité des titres de la Société dont il est propriétaire à la Société LIB INVEST représentée par son Président Monsieur Hervé ABADIA ;**
- **Autorise le nantissement des titres de la Société au profit du Crédit Mutuel**
- **Nomme Monsieur Hervé ABADIA en qualité de Directeur Général de la Société**
- **Accepte la démission de Monsieur Frédéric WASEM de son mandat de Président et désigne Monsieur Hervé ABADIA en qualité de futur Président ;**
- **Autorise la signature d'une convention de trésorerie avec la Société LIB INVEST**
- **Pouvoirs à donner.**

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric WASEM.

Invités : La Société LIB INVEST est présente, elle est représentée par Monsieur Hervé ABADIA son Président.

**PREMIERE DECISION – CESSION DE LA TOTALITE DES ACTIONS DE LA SAS 31 LIBERTE DETENUE PAR LA SOCIETE CEDREA A LA SOCIETE LIB INVEST ET AGREMENT DU NOUVEL ASSOCIE**

**L'Associé Unique décide :**

De céder la totalité des ACTIONS dont il est propriétaire à la Société LIB INVEST Société par Actions Simplifiée, au capital social de 30.000,00€, dont le siège social se situe 31, Place de la Liberté 83000 TOULON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le N° 993 821 339, représentée par son Président en exercice, Monsieur Hervé ABADIA, et

D'agréer, conformément à la loi et aux règles d'agrément énoncées à l'article 11 AGREMENT des statuts de la Société, en qualité de nouvelle associée :

**La Société LIB INVEST**, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 30.000,00€, dont le siège social se situe 31, Place de la Liberté 83000 TOULON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le N° 993 821 339, représentée par son Président en exercice, Monsieur Hervé ABADIA,

## **DEUXIEME DECISION – AUTORISATION DE NANTISSEMENT DES TITRES DE LA SOCIETE 31 LIBERTE**

### **L'Associé Unique décide :**

Suite de la demande de la Société LIB INVEST cessionnaire des actions de la Société 31 LIBERTE décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession objet de l'agrément délivré à la décision précédente,

De donner son consentement à l'affectation en nantissement au profit du CREDIT MUTUEL CRCMM MARSEILLE ENTREPRISE, société coopérative de crédit à capital variable, dont le siège social est situé, 494 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS MARSEILLE numéro 312 682 156 :

Du Compte de Titres Financiers ouvert au nom de l'Emprunteur sur les livres de la Société 31 LIBERTE et sur lequel compte gagé seront inscrits les titres financiers suivants :

- 1.900 Actions d'une valeur nominale de VINGT (20€) EUROS chacune, émises par la société 31 LIBERTE, SAS au capital de 38.000,00€, dont le siège social est situé 31, Place de la Liberté 83000 TOULON (VAR), immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro 484 751 490.

Sont expressément exclus de l'assiette dudit nantissement les fruits et produits de ces actions.

## **TROISIEME DECISION – NOMINATION DE MONSIEUR HERVE ABADIA AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE**

L'Associé Unique décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession objet de l'agrément délivré à la première décision des présentes,

De nommer **Monsieur Hervé ABADIA**, né le 10 septembre 1974 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 298 boulevard du Mont des Roses 83230 Bormes-les-Mimosas **en qualité de DIRECTEUR GENERAL** de la Société à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2025** pour une durée illimitée.

Monsieur Hervé ABADIA, ici présent et intervenant, déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

Le Directeur Général dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président, il les exercera dans la limite de l'objet social.

## **QUATRIEME DECISION – DEMISSION DE MONSIEUR FREDERIC WASEM DE SON MANDAT DE PRESIDENT ET NOMINATION DE MONSIEUR HERVE ABADIA AU POSTE DE PRESIDENT**

L'Associé Unique accepte, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession objet de l'agrément délivré à la première décision des présentes,

La **démission de Monsieur Frédéric WASEM** à compter du **31 décembre 2025 minuit** de son Mandat de Président. Il se prononcera sur le quitus à lui accorder pour sa gestion dans l'exercice de son mandat lors de l'Assemblée générale qui se tiendra pour valider les comptes de Cession.

En remplacement de Monsieur Frédéric WASEM, démissionnaire de ses fonctions, l'Associé Unique décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession objet de l'agrément délivré à la première décision des présentes,

**De nommer en qualité de PRÉSIDENT, Monsieur Hervé ABADIA**, né le 10 septembre 1974 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 298 boulevard du Mont des Roses 83230 Bormes-les-Mimosas, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026 à zéro heure** pour une durée illimitée.

Monsieur Hervé ABADIA, ici présent et intervenant, déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers. À ce titre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exercera dans la limite de l'objet social.

#### **CINQUIEME DECISION – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE TRESORERIE AVEC LA SOCIETE LIB INVEST**

L'associé unique autorise, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession objet de l'agrément délivré à la première décision des présentes, le Président à signer et accepter pour le compte et au nom de la société 31 LIBERTE avec la Société LIB INVEST une convention de trésorerie aux termes de laquelle les Sociétés 31 LIBERTE et LIB INVEST pourront s'accorder des avances de trésorerie au bénéfice de l'une ou de l'autre dans le but de réaliser leurs objectifs de développement.

Ces avances seront consenties en fonction des besoins et des disponibilités de chacune et rémunérées annuellement au taux de l'intérêt légal.

Le calcul et le versement des intérêts seront effectués le 31 décembre de chaque année.

Ladite convention sera conclue pour une durée indéterminée à compter du jour de sa signature. Chacune des parties pourra la dénoncer à tout moment suivant un préavis de SIX (6) mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie.

#### **SIXIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes délibérations, à l'effet de procéder aux formalités légales et de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé électroniquement par l'associé unique en vertu des dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil et répertorié sur le registre de ses décisions.

**Monsieur Frédéric WASEM**  
Président

**La Société CEDREA**  
Associé unique  
Monsieur Frédéric WASEM - Président

**La Société LIB INVEST**  
Monsieur Hervé ABADIA – Président

**Monsieur Hervé ABADIA**  
« Bon pour acceptation du mandat de  
Directeur Général »

**Monsieur Hervé ABADIA**  
« Bon pour acceptation du mandat de  
Président »

**Conformément aux dispositions des articles 1366, 1367, 1375 et 1174 du Code Civil, le Président, les intervenants et l'associée unique signent le présent acte sous seing privé, en un seul exemplaire original, par le biais du procédé de signature électronique e-Convention de e-BARREAU.**

**Document signé :** PV AG 31 LIBERTE\_A-191602-2711.pdf

**Nombre de pages du document :** 4      **Signatures :** 4

**Réf:** A-191602-2711

**Emetteur :**

Frédéric DIMINO

f.dimino@2cad-avocats.fr

| Signé par                                 | Signature |
|-------------------------------------------|-----------|
| Frédéric Wasem (Représentant de Cedrea)   |           |
| Frédéric Wasem                            |           |
| Hervé Abadia                              |           |
| Hervé Abadia (Représentant de Lib invest) |           |

**Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"**